

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

## La résolution suivante :

## 2021-12-09 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Daniel Pinsonneault Et appuyé par Denis Larocque

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19h :

- ➤ 10 janvier
- > 7 février
- >7 mars
- ➤ 4 avril
- ≽2 mai
- ≥ 6 juin
- > 4 juillet
- ➤ 1<sup>er</sup> août
- ➤ 12 septembre
- > 3 octobre
- > 7 novembre
- > 5 décembre

Qu'un Avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

(5 septembre : Fête du travail)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

a été passée et adoptée par le conseil municipal de Sainte-Barbe, lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021.

Cette résolution fait partie intégrante du procès-verbal du 6 décembre 2021 déposé aux archives de la Municipalité de Sainte-Barbe. Il peut être consulté à mon bureau à l'Hôtel de Ville, au 470, chemin de l'Église, Sainte-Barbe, ou sur le site web de la Municipalité à <a href="https://www.ste-barbe.com">www.ste-barbe.com</a> où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 7<sup>e</sup>jour de décembre deux mille vingt et un.

Chautel Circuard
Chantal Girouard

Directrice générale/Secrétaire-trésorière

## **CERTIFICAT DE SIGNIFICATION**

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir signifié l'avis spécial ci-haut, en donnant une copie aux personnes ci-haut mentionnées ou en affichant une copie au domicile ou à son établissement d'entreprise, le 7 décembre 2021 entre 8h00 et 22h00.

En foi de quoi, je donne ce cerţificat ce 7 décembre 2021

Chantal Girouard

Directrice générale/Secrétaire-trésorière

autol (oraland